



**CHÂTEAURoux
MÉTROPOLe**

Le mardi 19 décembre 2023, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 12 décembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

Présents (41) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, Mme Catherine RUET, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Charles-Henri BALSAN, M. Eric CHALMAIN, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Mme Nahima KHORCHID, M. Damien NOEL, M. Tony IMBERT, M. Maxime GOURRU, M. Gilles CARANTON, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Marc FLEURET, Mme Delphine GENESTE, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Didier DUVERGNE, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Jean-Michel FORT, M. Olivier VIGNAU, M. Gilbert BLANC, M. Ludovic RÉAU, Mme Brigitte VOITIER, M. Henri LORY, Monsieur Jean François MORIN.

Délibération affichée et
exécutoire le :

21/12/2023

Excusé(s) (12) : M. Jean-Yves HUGON, M. Stéphane ZECCHI, Mme Christelle PALLEAU. M. Roland VRILLON ayant donné procuration à M. Brice TAYON, Mme Florence PETIPEZ ayant donné procuration à Mme Catherine RUET, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Charles-Henri BALSAN, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Tony IMBERT, Mme Sabine DESMAISON ayant donné procuration à Mme Catherine DUPONT, Mme Danielle FAURE ayant donné procuration à M. Maxime GOURRU, M. Jacques BREUILLAUD ayant donné procuration à M. Gilles CARANTON, M. Philippe GUERINEAU ayant donné procuration à M. Christian BARON, M. François JOLIVET ayant donné procuration à M. Gil AVÉROUS.

53 : Conservatoire à rayonnement départemental : création des tarifs pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres de l'année scolaire 2023-2024

Le Conseil communautaire a, lors de sa séance du 27 septembre 2023, déclaré d'intérêt communautaire le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique, de Danse et d'Art dramatique à compter du 1er janvier 2024.

De ce fait, il est nécessaire d'approuver les grilles tarifaires du Conservatoire pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres de l'année scolaire 2023/2024.

Il est précisé que ces tarifs sont conformes à ceux qui ont été appliqués durant le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2023/2024 ; l'établissement relevant à cette période de la Ville de Châteauroux.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les tarifs du Conservatoire pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres de l'année scolaire 2023/2024 figurant en annexe au présent rapport,
- d'autoriser leur mise en application au 1^{er} janvier 2024.

Sans discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité .

Le Président,

M. Gil AVÉROUS

La Secrétaire de séance

Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT

TARIFS DES PRESTATIONS COMMUNAUTAIRES – ANNÉE 2024

Tarifs exprimés en euros, non soumis à la TVA

2024										
Année scolaire 2023-2024 - tarif 2ème et 3ème trimestres										
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE (CRD)	Agglomération					Hors Agglomération				
Frais de location d'instruments de musique – tarif trimestriel - (g)	33					33				
Frais de location d'instruments de musique pour la 1ère année des élèves venant des dispositifs "Orchestre à l'école" ou "Classe à horaires aménagés" inscrits dans un cursus complet	Gratuit					Gratuit				
Frais de dossier – (a)	22					22				
Formation musicale seule ou formation musicale avec discipline collective obligatoire entrant dans un cursus										
Droits de scolarité – (b) (c)	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5
Adulte	47	53	59	62	65	96	108	119	125	131
1er enfant (d)	31	34	38	40	42	77	87	97	101	106
2ème enfant	31	34	38	40	42	77	87	97	101	106
3ème enfant	31	34	38	40	42	77	87	97	101	106
4ème enfant et suivants (f)	Gratuit					Gratuit				
Enseignant du Conservatoire (dans le cadre du perfectionnement de leur pratique pédagogique) si place disponible	Gratuit					Gratuit				
Discipline collective seule										
Droits de scolarité – (b) (c)	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5
Adulte	24	27	30	31	33	45	54	60	63	66
Moins de 19 ans et étudiants de moins de 26 ans sur présentation d'un justificatif (d) Elève venant des dispositifs "Orchestre à l'école" ou "Classe à horaires aménagés" la 1ère année inscrit uniquement dans un cours atelier comprenant la formation musicale (tarif pour 1 discipline)	16	18	20	21	22	40	45	50	52	54
Enseignant du Conservatoire (dans le cadre du perfectionnement de leur pratique pédagogique) si place disponible	Gratuit					Gratuit				
Éveil (enfants, moyenne et grande sections maternelle ; CP uniquement pour l'Éveil Musique) (e)	16	18	20	21	22	40	45	50	52	54

		2024									
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE (CRD)		Année scolaire 2023-2024 - tarif 2ème et 3ème trimestres									
		Agglomération					Hors Agglomération				
Cursus musique classique, musique traditionnelle, musique jazz, filière voix, danse classique, danse jazz											
Droits de scolarité – (b) (c)		QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5
Adulte		70	79	88	93	97	163	183	204	214	224
1er enfant (d)		47	53	59	62	65	137	154	171	180	188
2ème enfant		47	53	59	62	65	137	154	171	180	188
3ème enfant		47	53	59	62	65	137	154	171	180	188
4ème enfant et suivants		Gratuit					Gratuit				
Enseignant du Conservatoire (dans le cadre du perfectionnement de leur pratique pédagogique) si place disponible		Gratuit					Gratuit				
Master-class pour élèves extérieurs au CRD		10,00					10,00				
Pratique individuelle supplémentaire											
Droits de scolarité – (b) (c)		QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5
Adulte		35	40	44	47	49	82	92	102	107	112
1er enfant		24	27	30	31	32	69	77	86	91	95
2ème enfant		24	27	30	31	32	69	77	86	91	95
3ème enfant		24	27	30	31	32	69	77	86	91	95
4ème enfant et suivants		Gratuit					Gratuit				
Séances découvertes (enfants) et séances conseils aux amateurs (adultes), 3 séances maximum		Gratuit					Gratuit				
Orchestre à l'école		Gratuit					Gratuit				
Classe à horaires aménagés		Gratuit					Gratuit				
Elèves inscrits en dispositif "Orchestre à l'école" ou "Classe à horaires aménagés" souhaitant s'inscrire en plus dans une discipline au CRD		Gratuit					Gratuit				

2023/2024

(a) Les frais de dossier sont facturés pour toute inscription ou réinscription, même en cas d'annulation ultérieure.

Les élèves inscrits et répondant aux conditions pédagogiques, artistiques et d'assiduité de la convention signée entre le Conservatoire et la Musique municipale sont exonérés des frais de dossier et des droits de scolarité, uniquement pour les cours se rapportant à l'instrument joué au sein de la Musique municipale. La liste des élèves est établie par le Directeur du Conservatoire, le Président et le Directeur artistique de la Musique municipale. Pour ces élèves, tout nouveau cursus ou toute nouvelle discipline sera facturée selon la grille tarifaire ci-dessus.

(b) Droits de scolarité, par discipline.

(c) Les droits de scolarité seront redevables définitivement au 20/10/2023.

(d) 2023/2024 : Tarifs scolaire, apprenti ou étudiant jusqu'à 25 ans au 31/12/2023 sur présentation d'un justificatif.

Le rang s'acquiert par la date de la 1ère inscription de la personne au Conservatoire.

(e) Cette discipline attribue un rang qui sera pris en compte dans le calcul de la dégressivité lors d'inscriptions de plusieurs enfants de la même famille. Cependant le tarif de cet enseignement sera toujours fixe.

(f) 2023/2024 : La gratuité vaut pour les élèves résidant l'Agglomération et hors Agglomération.

(g) Un 4ème trimestre peut être facturé pour la location d'instrument de juillet à septembre.